

Montréal, le 13 mars

Madame Michèle Fortin
Présidente-directrice générale de Télé-Québec

Monsieur Denis Bélisle
Directeur général des affaires juridiques et des ressources humaines et secrétaire général

Objet : Rationalisation des effectifs

Madame, Monsieur,

Mercredi le 8 mars dernier a eu lieu la première rencontre du comité de négociation du Syndicat général des employé(e)s de Télé-Québec (SGETQ) et des mandataires de la société en vue du renouvellement de la convention collective. Au cours de cette rencontre, outre les demandes patronales à l'égard des modifications souhaitées à la convention, il nous a été remis une liste qui annonce l'abolition d'un certain nombre de postes relevant de notre unité syndicale.

Depuis de nombreux mois et plus récemment lors d'une conférence de presse conjointe avec la ministre de la culture et des communications madame Line Beauchamp, vous annoncez la modernisation de Télé-Québec et sa restructuration. Nulle part dans les documents qui nous ont été remis nous ne trouvons trace d'un plan quelconque à l'égard de cette modernisation et de cette restructuration. La rationalisation des effectifs devait être un moyen pour asseoir une vision d'ensemble et non une finalité. À l'heure actuelle, nous ne pouvons évaluer d'aucune façon la pertinence des changements que vous proposez pour l'avenir de Télé-Québec.

Vous nous avez entretenu sur la transparence et la pérennité. Hors, nous n'avons eu accès à aucune des pistes de réflexion qui vous ont conduit à établir une telle liste, ni à ce qui a motivé votre choix de souhaiter abolir tel ou tel poste. De plus, rien ne nous convainc dans cette démarche que la pérennité de Télé-Québec soit assurée par cette saignée.

Vous comprendrez qu'il nous est extrêmement difficile d'amorcer des démarches de négociation en étant privé de toute vision d'ensemble, de tout plan de référence fût-il incomplet. Ce plan doit exister puisqu'il vous a guidé pour établir cette liste de postes à abolir. Et comme vous souhaitez nous voir négocier de nouvelles définitions de postes en raison de tâches bonifiées, il serait judicieux que nous puissions en évaluer les impacts et les rôles dans la structure nouvelle de Télé-Québec.

La tradition que nous avons établi de négocier de bonne foi dans une attitude de gagnant-gagnant, et le respect de nos membres, devraient soutenir cette requête à l'effet que soit connue la vision de la direction de Télé-Québec sur cette réorganisation qu'on prétend incontournable et nécessaire. Une information fluide, basée sur la confiance sera garante de négociations constructives.

Bien à vous,

Annick Charette
Présidente SGETQ

CC. : Gaétan Girard